

Description du produit

CarboTec GE s'occupe de l'adsorption précoce de l'apparition de faux-goût dans le moût de raisin. Son emploi est un outil préventif pour enlever les faux-goûts, comme par exemple les résidus de pesticides ou les faux-goûts dû à la pourriture.

De plus, ce produit prévient des problèmes de fermentation et lors de la diminution de l'acidité biologique. La levure et les cultures de départs pour la diminution de l'acidité biologique peuvent ainsi travailler plus efficacement et plus purement. La production et l'apparition de faux-goûts et de sous-produit lors de la fermentation sont limitées.

Un avantage supplémentaire se trouve dans l'accélération de la clarification des moûts et sédimentation plus rapide d'une partie des protéines et colloïdes troublants. De plus, CarboTec GE a un pouvoir désodorisant.

Ce produit est conforme à la législation en vigueur de l'UE. Sa qualité et sa pureté sont contrôlées dans des laboratoires spécialisées.

CarboTec GE est sans caséine et non soumis à une obligation de déclaration. Convient à la production végétalienne.

Dosage

En fonction de l'atteinte de la vendange, les dosages suivants sont recommandés :

But du traitement	Dosage [g/100 L]
Traitement préventif garantissant une fermentation pure	50 - 100
Vendange avec légère détérioration (résidus de pesticide, éléments de pourriture)	100 - 150
Vendange avec détérioration élevée	150 - 200

CarboTec GE peut être ajouté directement sur le raisin, dans le moût ou par suspension. Le brassage se fait lors du processus de production suivant. Le rajout lors de la sédimentation ou de la flottation est aussi possible. L'élimination de la lie avant la fermentation est recommandée.

Stockage

CarboTec GE est un agent d'adsorption très efficace et donc très sensible aux odeurs et à l'humidité. Pour cette raison, protéger le produit contre des odeurs étrangères et humidité. Les emballages entamés doivent être refermés immédiatement. Pour un stockage incorrect, aucune responsabilité ne peut être prise.